



République Française
Département du Bas-Rhin
Arrondissement de Haguenau-Wissembourg

**Extrait du registre des délibérations du conseil
communautaire de la communauté de communes Sauer
Pechelbronn**

Séance du 13/12/2021

Date de la convocation:

06/12/2021

Date d'affichage:

06/12/2021

L'an 2021 et le 13 décembre à 18 heures 30 minutes, le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en présentiel à la salle polyvalente de Froeschwiller, sous la présidence de ISEL Roger, délégué titulaire.

Nombres de membres:

Afférents au conseil

communautaire : 36

En exercice : 36

Votants : 35

Elus présents : ISEL Roger

Titulaires : MMES : CABIROL de SAINT GEORGES Mireille, CRONMULLER Martine, DUDT Lysiane, FILSER Marie-Claude, LEDIG Evelyne, MEYER Monique, STIEFEL Martine, WALTER Clarisse, WEINLING-HAMEL Elisabeth.

MM : BALL Jean-Claude, BASTIAN Marc, CHARBAU Bernard, CUNTZ Freddy, FERBACH Dominique, FUCHS Alain, KLEIN Mathias, KLIPFEL Jean-Louis, NICASTRO Gérard, PETER Guillaume, PFEIFFER-RINIE Dominique, SCHMITT André, SCHNEIDER Francis, SIEDEL Dominique, SITTER Pierrot, TRAUTMANN Christian, TRITSCHBERGER Hervé, WACKER Patrick, WALTER Dany, WEISS Damien, WERNERT Stéphane.

Suppléants – avec délégation de vote : M. ROMIAN Serge.

Suppléants – sans délégation de vote : MME STURM Céline ;

MM. HEBTING Benoit, JOTZ Ludovic, JUNG Jean-Yves, OSTER Rémy, ROMIAN Serge, ROS Jean-Charles, SCHAEFER Marc.

Elus excusés – procuration :

- M. MALL Philippe donne procuration à M. SITTER Pierrot ;

- M. RUTSCH François donne procuration à M. ISEL Roger ;

- M. NIEDERER Gérard donne procuration à M. SCHNEIDER Francis ;

Elus absents:

Titulaire :

M. SCHNEIDER Dominique.

Suppléants :

MMES : MESSER Caroline, SCHELLENBERGER Michèle ;

MM : FISCHER Alain, HOCH Georges, STEPHAN Daniel, WEHRUNG Freddy.

Secrétaire de séance : Mme DUDT Lysiane

Réf : 080.2021

Vote : A la majorité

Pour : 35

Contre : 0

Abstentions : 0

Mention exécutoire : Oui

**080.2021 : Rapport d'activités du SMICTOM Nord Alsace et perspectives d'évolutions
du service.**

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts définissant la composition et les compétences de la communauté de communes, et l'arrêté préfectoral de création de la communauté de communes Sauer-Pechelbronn correspondant en date du 24 décembre 2007,

Vu l'arrêté préfectoral du 30 juin 2021 portant extension des compétences et modification des statuts de la communauté de communes Sauer-Pechelbronn,

Vu la délibération du conseil communautaire n°009.2017 en date du 20 février 2017 et n°085.2018 du 17.12.2018 définissant l'intérêt communautaire,

Vu le rapport d'activités de l'exercice 2020 du SMICTOM nord Alsace,

Considérant les perspectives du service,

Vu l'avis favorable de la commission de pôle « transition écologique, mobilité et développement durable », réunie le 02.12.2021,

Vu l'avis favorable du conseil des maires,

Vu l'avis favorable du bureau exécutif,

Entendu l'exposé du conseiller communautaire-élu référent M. Gérard NICASTRO, en charge du service public de collecte et traitement des ordures ménagères et assimilés et des politiques publiques rattachées, par ailleurs vice-président au SMICTOM nord Alsace,

Entendu l'exposé du président, M. Roger ISEL,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- **De prendre acte du rapport d'activités de l'exercice 2020 du SMICTOM Nord Alsace et d'approuver les politiques publiques conduites par le syndicat en matière de collecte et de traitement des ordures ménagères, (ou de faire les observations suivantes ...), et notamment :**
 - **Stabilisation de la production d'OMR depuis 2018 (2015 : 201 kg/hab/an – depuis 2018 : de l'ordre de 100 à 110 kg/hab/an, et production moyenne de tri sélectif en légère hausse depuis 2015 (env. 50kg/hab/an vers 60 kg/hab/an),**
 - **Baisse des recettes liées au soutien des éco-organismes et à la vente des matériaux,**
 - **Services affectés par les fermetures liées à la pandémie de covid 19 (dont nette baisse de la fréquentation et des tonnages en déchèteries et collectes annulées),**
 - **3 communes accompagnées dans le cadre du défi « communes sans déchets » : Obersteinbach, Froeschwiller et Wingen,**
 - **Consultation pour retenir le bureau d'étude qui accompagne la démarche d'optimisation du service et d'harmonisation de la redevance,**
- **De prendre acte du point d'étape d'avancement de l'étude du SMICTOM Nord Alsace portant d'une part sur l'harmonisation et l'optimisation du service déchets et d'autre part sur l'harmonisation des modes de financement, et en particulier :**

- **Valider le principe de mise en place d'un dispositif de collecte des ordures ménagères résiduelles et de facturation à la pesée à l'échelle des cinq communautés de communes du SMICTOM Nord Alsace à compter du 1er janvier 2023,**
- **Validation de la mise en œuvre de la collecte et de la valorisation des biodéchets au 1^{er} janvier 2024, via :**
 - **la poursuite de la promotion du compostage individuel et collectif,**
 - **la collecte en apport volontaire basée sur le principe d'un point d'apport volontaire minimum par commune.**
- **De charger le président à procéder à toutes les démarches et formalités découlant de cette décision, et à signer tout document concourant à l'exécution de la présente délibération.**

Le président sera chargé de l'exécution de la présente décision.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Pour copie conforme :

DURRENBACH, le 14/12/2021

Délibération exécutoire de plein droit conformément aux dispositions de la Loi n° 82-623 du 22 juillet 1982

Le président,
Roger ISEL